

Modification à l'évaluation environnementale du Programme de levés sismiques dans la zone extracôtière de l'est de Terre-Neuve de WesternGeco, 2015 à -2024 (LGL Limited, mars 2017)

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)

En raison du récent changement de nom d'Environnement Canada pour Environnement et Changement climatique Canada, les références au nom du ministère et aux acronymes associés (c.-à-d., SCF-EC pour SCF-ECCC) devraient être mises à jour en conséquence.

Base de données EC-SAS

Le SCF-ECCC dispose d'une version mobile de la base de données Oiseaux de mer de l'est du Canada (Eastern Canadian Seabirds at Sea – ECSAS) qui peut être fournie au promoteur, ce qui facilitera la saisie des données. L'OMM ou le personnel délégué peut saisir les données dans la base de données tout en effectuant des observations, avec peu ou pas de traitement ultérieur à effectuer.

Veillez noter que nos commentaires soumis précédemment sont toujours applicables au projet.

Ministère de la Défense nationale (MDN)

- Veuillez désigner une personne ou un bureau particulier qui servira de point de contact (PC) pour les questions et préoccupations relatives aux FMAR(A);
- Veuillez vous assurer que les Avis aux navigateurs appropriés seront émis pour toutes les activités sous-marines et pour toute activité de surface importante, comme l'utilisation de fusées éclairantes, de bouées et d'éclairage non conventionnel;
- Veuillez vous assurer que l'Avis aux aviateurs approprié sera émis pour toutes les activités susceptibles d'avoir un effet sur la sécurité aérienne, telles que l'utilisation de ballons, de véhicules aériens sans pilote (UAV) ou de dispositifs aéroportés captifs;
- Veuillez assurer la mobilisation du CTF 84, par l'intermédiaire du directeur général, État de préparation stratégique de la Marine (DGPSM), afin d'assurer l'harmonisation avec d'éventuelles activités sous-marines alliées.

Compte tenu de leur compréhension des activités de levés à mener, l'interaction avec le fond marin semble être faible. Néanmoins, en raison des dangers inhérents aux UXO et du fait que l'océan Atlantique a été exposé à de nombreux engagements navals pendant la Seconde Guerre mondiale, si des UXO présumés sont découverts au cours des opérations, les UXO ne doivent pas être perturbés ou manipulés. L'emplacement doit être marqué et il doit être immédiatement communiqué à la garde-côtière. Des renseignements supplémentaires se trouvent dans l'édition annuelle 2010 — Avis aux navigateurs, section 37.

Dans le cas d'activités susceptibles d'entrer en contact avec le fond marin (comme le forage ou l'amarrage), il est fortement conseillé d'utiliser des aides opérationnelles, telles que des véhicules télécommandés, pour effectuer un levé des fonds marins afin d'éviter tout contact involontaire avec des UXO dangereux qui peuvent ne pas avoir été signalés ou détectés.

Modification à l'évaluation environnementale du Programme de levés sismiques dans la zone extracôtière de l'est de Terre-Neuve de WesternGeco, 2015 à -2024 (LGL Limited, mars 2017)

Pêches et Océans Canada (MPO)

Même si des navires et les activités supplémentaires seront inclus, en général, les activités sont conformes à ce qui a été présenté et évalué dans l'EE du projet. Les préoccupations relatives à l'augmentation du nombre de navires ont été décrites dans la modification de mars 2017 et le promoteur a noté (voir section 3.6, page 18) qu'en reconnaissance de l'incertitude possible associée à cette augmentation, il préparera un rapport de surveillance complet des mammifères marins et des tortues marines. Nous attendons avec impatience ce suivi/rapport complet.

En ce qui concerne le « Tableau 1 — Résumé des mesures d'atténuation présentées dans l'EE de WesternGeco (LGL 2015) et complétées pour les opérations multinavires » (pages 7 et 8), il semble manquer des renseignements qui sont présentés dans l'EE du projet de 2015 (p. ex., à partir des tableaux 5.2 et 5.20). Il n'est pas clair s'il s'agit d'une omission ou d'une suppression de l'engagement envers les mesures d'atténuation suivantes : à partir du tableau 5.20, planifier les itinéraires de transit vers et entre la zone d'étude afin de réduire au minimum/d'atténuer les « interférences avec les navires de pêche/les pêches à engins mobiles et fixes » et de réduire au minimum/d'atténuer les « dommages aux engins de pêche »; à partir du tableau 5.20 demander l'avis des capitaines de pêche par l'intermédiaire de la PIL du FFAW concernant le déploiement de flûtes sismiques afin de réduire au minimum/d'atténuer les « interférences avec les navires de pêche/les pêches à engins mobiles et fixes »; et des tableaux 5.2 et 5.20 Avis et communications afin de réduire au minimum/d'atténuer les « dommages aux engins de pêche ». Cela devrait être éclairci et le tableau 1 modifié si nécessaire.

Modification à l'évaluation environnementale du Programme de levés sismiques dans la zone extracôtière de l'est de Terre-Neuve de WesternGeco, 2015 à -2024 (LGL Limited, mars 2017)

COMMENTAIRES PARTICULIERS

Canada — Terre-Neuve-et-Labrador L'Office des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE)

Sections 2.2.3 Opérations multinationales et 2.2.4 Levés simultanés, p. 5-7 — L'EE originale (p. 8) a évalué jusqu'à 16 flûtes sismiques remorquées au cours d'un levé sismique 3D ou 4D. Veuillez confirmer que le nombre de flûtes sismiques qui s'appliquent aux activités décrites dans la modification de l'EE ne dépasse pas 16.

Section 2.2.5 Mesures d'atténuation, p. 8 — Veuillez confirmer qu'un observateur d'oiseaux de mer qualifié/expérimenté sera également intégré comme mesure d'atténuation pour les activités du projet.

Section 2.2.5 Mesures d'atténuation, p. 8 — Veuillez fournir des détails sur les navires de piquetage/de chasse relatifs aux nouvelles activités. Par exemple, chaque navire sismique du levé sismique 1 x 2 à deux navires et des levés sismiques simultanés aura-t-il un navire de piquetage/de chasse?

Section 2.2.6 Consultations, p. 9 — Des réunions en personne ont-elles eu lieu en 2017 et si oui, quel a été le résultat de ces séances?

Section 3.5 Effets cumulatifs, p. 18 — Il est indiqué que les autres activités non liées au projet qui devraient être prises en compte dans l'évaluation des effets cumulatifs comprennent la pêche, le transport maritime et d'autres activités pétrolières et gazières extracôtières. Cette section ne traite que des programmes géophysiques. Une évaluation des effets cumulatifs pour toutes les activités devrait être intégrée dans la modification de l'EE.

Pêches et Océans Canada (MPO)

Section 3.3.2 Levés sismiques 2D, 3D ou 4D simultanés, page 12 — Il n'est pas clair pourquoi le niveau de confiance associé à la prédiction des effets du son était moyen dans la modification et moyen à élevé dans l'EE du projet de 2015 (p. ex., voir le tableau 5.16 à la page 215) ou pourquoi le niveau de confiance pour les rejets accidentels était moyen à élevé dans la modification, mais moyen dans l'EE du projet de 2015 (p. ex., voir les tableaux 5.14 et 5.16 à la page 220). Cela devrait être précisé.

Section 3.3.2 Levés sismiques 2D, 3D ou 4D simultanés, mammifères marins et tortues marines, page 13 — Une partie de la zone de projet est située à l'intérieur de la passe Flamande/du bonnet Flamand d'après les renseignements provenant des relevés effectués par l'Université Dalhousie et qui ont été rapportés dans divers médias (p. ex. CBC News Online et VOXM), il semblerait que la baleine à bec provenant des populations de l'Atlantique Nord et du plateau néo-écossais ait fréquenté les zones de la passe Flamande/du bonnet Flamand et du sud des Grands Bancs en 2016.

Modification à l'évaluation environnementale du Programme de levés sismiques dans la zone extracôtière de l'est de Terre-Neuve de WesternGeco, 2015 à -2024 (LGL Limited, mars 2017)

On estime que cette section de la modification de l'EE devrait indiquer qu'il pourrait y avoir une probabilité raisonnable ou accrue d'observer des baleines à bec de la population de la plate-forme Scotian dans la zone du projet pendant les levés prévus.

Tableau 1, page 8 et section 3.3.2 Levés sismiques 2D, 3D ou 4D simultanés, page 13, Mammifères marins et tortues marines – Il n'est pas clair quelles mesures, le cas échéant, seront employées pour surveiller les mammifères en voie de disparition ou menacés figurant sur la liste de la LEP (p. ex. les baleines à bec de la population de la plate-forme Scotian) et les tortues marines pendant les périodes d'obscurité et de faible visibilité. D'après les renseignements présentés dans les récentes EE sismiques prévues pour la même zone générale, la fréquence de faible visibilité (< 500 m) en juillet varie de 26 %, et 40 % pour le bonnet Flamand et les Grands Bancs, respectivement. Compte tenu de cette probabilité et de la possibilité prudente de rencontrer des baleines à bec, on ne comprend pas pourquoi il n'est pas reconnu que d'autres mesures d'atténuation plus prudentes peuvent être nécessaires/utilisées pendant les périodes de faible visibilité/d'obscurité dans partie la plus au sud de la zone d'étude/du projet. On estime que cela devrait être précisé.

Section 3.3.2, Espèce en péril, pages 14 et 15 — Comme dans les commentaires notés précédemment, il n'est pas clair pourquoi les effets potentiels sur les espèces en péril devraient être négligeable à moyenne dans la modification de l'EE et négligeable à faible dans l'EE du projet de 2015 (voir page 222). Cela devrait être précisé.

Fish, Food and Allied Workers (FFAW-Unifor)

Section 2.2.5 Mesures d'atténuation, page 7 – Il est important que le promoteur comprenne que les données VMS, disponibles par le biais de One Ocean, captent les mouvements des navires de pêche nationaux. Il ne faut pas s'y fier pour obtenir des renseignements sur l'emplacement des engins fixes (p. ex., les flottes de casiers à crabe des neiges). Les renseignements VMS mis à la disposition des utilisateurs par le biais de One Ocean n'affichent pas non plus de renseignements concernant l'emplacement des navires de pêche étrangers.

Section 2.2.5 Mesures d'atténuation, page 7 – La principale responsabilité de l'agent de liaison des pêches (ALP) à bord du navire sismique est de communiquer avec les intérêts de la pêche sur l'eau. Les ALP ont l'expérience de l'établissement et du maintien de la communication avec les pêcheurs en mer afin d'obtenir un aperçu des activités de pêche et de communiquer les détails du programme de levés. Cette communication en mer permet à l'ALP de collaborer avec le représentant du client à bord et l'équipage principal du navire pour assurer une planification efficace et atténuer les conflits potentiels sur l'eau. La communication sur l'eau avec les entités qui ne pratiquent pas la pêche (c.-à-d., l'industrie du transport maritime) ne devrait pas relever de la responsabilité de l'ALP.

Modification à l'évaluation environnementale du Programme de levés sismiques dans la zone extracôtière de l'est de Terre-Neuve de WesternGeco, 2015 à -2024 (LGL Limited, mars 2017)

Section 2.2.5 Mesures d'atténuation, page 8 — Étant donné que les données VMS fournissent des renseignements sur les mouvements des navires de pêche, on ne voit pas clairement comment l'utilisation des données VMS pourrait constituer une mesure d'atténuation des interférences avec le transport maritime. Le système d'identification automatique (SIA) fournirait des renseignements sur les navires dans la zone.

Section 2.2.5 Mesures d'atténuation, page 9 – Selon la nature et l'emplacement de l'activité, l'utilisation d'un ALP sur les deux navires pour le profilage de la vitesse du son peut être justifiée.

Section 3.0 Effets des activités du projet supplémentaire proposé sur l'environnement, pages 10-13

— La nature dynamique de l'industrie de la pêche dans la région ne semble pas avoir été prise en compte dans l'évaluation de la CVE des pêches dans ce document. Même si la zone d'étude globale de cette EE est assez vaste, certaines pêches principales pourraient être touchées en fonction du moment et de l'emplacement précis des travaux exploratoires proposés. Le document note « qu'avec des mesures d'atténuation en place, les effets résiduels... devraient être d'une ampleur négligeable à moyenne, pour une durée de < 1 mois à 1-12 mois sur une zone de < 1 km² à 1 001-10 000 km² ». Pour un pêcheur de crabes des neiges individuel qui pêche pendant quatre mois dans la zone d'intérêt pour l'activité sismique, il s'agit d'une grande plage d'incertitude prévue.

Dans l'ensemble, notre préoccupation ne concerne pas les composantes supplémentaires de la modification et l'activité des navires, mais plutôt le moment, l'emplacement et l'activité cumulative des travaux proposés au cours d'une année donnée.

Section 3.3.2 Levés sismiques 2D, 3D ou 4D simultanés, pages 12-15 — En ce qui concerne les levés simultanés, le document traite de la présence de navires, d'engins et d'autres activités du projet (p. ex., lumières, déchets), mais ne tient pas dûment compte des effets ajoutés des sources sonores supplémentaires, si ce n'est pour indiquer que « les effets résiduels potentiels sur les pêches liés au son provenant de trois levés sismiques 3D simultanés se produiraient sur une plus grande superficie (c.-à-d., une étendue géographique maximale de 1 001-10 000 km² par rapport à 101-1 000 km²) ». En fonction du moment, de l'emplacement et du nombre de navires sismiques effectuant des travaux dans une zone, cela pourrait avoir une incidence importante sur le succès de la pêche pour les différentes flottes.

De plus, de nombreuses entreprises proposent des travaux pendant la même période et dans la même zone géographique que WesternGeco. Le document n'aborde pas de manière adéquate les effets cumulatifs de l'activité sismique au fil du temps. Il y a trop d'incertitude pour prédire que les « effets cumulatifs du bruit sismique sur... les pêches » pour plusieurs « navires sismiques (nominalement 30 km) fonctionnant simultanément à l'intérieur et à proximité de la zone du projet » sont « non significatifs ». Cette prédiction est très préoccupante pour nos membres.

Modification à l'évaluation environnementale du Programme de levés sismiques dans la zone extracôtière de l'est de Terre-Neuve de WesternGeco, 2015 à -2024 (LGL Limited, mars 2017)

Notre environnement océanique subit un changement de régime. Au fur et à mesure que ce changement se poursuivra, nous récolterons différentes espèces, ce qui entraînera probablement des changements dans l'activité et les lieux de pêche. Les niveaux de confiance liés aux effets prévus sur la CVE des pêches pour ce projet, dont la portée spatiale et temporelle est importante, laissent perplexes dans un environnement changeant. Il est donc essentiel qu'une communication efficace et régulière s'établisse avec le secteur de la pêche tout au long de la durée de vie de l'EE, afin que la société sismique soit tenue informée de l'évolution en cours de la pêche dans la vaste zone du projet.